

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.40467 (2015/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	VENETO Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Regione del Veneto Palazzo Balbi, Dorsoduro, 3901- 30123 Venezia www.regione.veneto.it
Titre de la mesure d'aide	Contributi per la realizzazione e l'ammodernamento degli impianti di risalita.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione di Giunta Regionale n. 2370 del 16 dicembre 2014 di approvazione della misura di aiuto relativa al PAR-FSC Veneto anno 2007-2013 approvato con Deliberazione di Giunta Regionale n. 1186/2011 pubblicata sul B.U.R. Veneto n. 63 del 23/08/2011.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	16.12.2014 - 31.12.2017
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Autres activités liées au sport
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Autres - Contributo in conto capitale
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides en faveur des PME (art. 17 à 20)	10 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<http://bur.regione.veneto.it/BurvServices/pubblica/HomeConsultazione.aspx>